

CERTIFICAT DE RENOUELEMENT DE MARQUE DE PRODUIT OU SERVICE

Vu la Loi N° 50/AN/09/6ÉL portant protection de la propriété industrielle la Directrice de l'Office Djiboutien de la Propriété Industrielle et commerciale ODPIC certifie que la marque déposée :

En date du :

Sous le N° :

Expire le :

Le renouvellement, dont les éléments figurent en annexe, expire à la date susmentionnée

LA DIRECTRICE

OULOUBA ISMAIL ABDO